



Juin 2023

Une résolution soumise par la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Montréal



Assurer une représentation de l'Alliance des villes auprès du gouvernement du Québec pour répondre aux besoins des municipalités riveraines québécoises

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent est caractérisé par certains enjeux et défis qui lui sont propres au sein du système Saint-Laurent – Grands Lacs, dont la particularité et la complexité peuvent requérir des démarches adaptées à son contexte ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a mis sur pied un Conseil consultatif québécois regroupant plusieurs personnes élues représentant des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent, et dont le mandat permettra de traiter des enjeux spécifiques au fleuve et d'identifier certaines priorités le concernant ; et

ATTENDU QUE différentes communautés et municipalités riveraines du Saint-Laurent font face à des enjeux et problématiques propres au fleuve, dont les infrastructures relatives à l'eau prélevée dans le fleuve à des fins d'eau potable et celles du traitement des eaux usées, au manque d'accès public au fleuve, à l'érosion des berges, à la dégradation des milieux humides riverains et aux inondations en zones riveraines ; et

ATTENDU QUE l'impact de certaines de ces problématiques pourrait être amplifié par l'effet des changements climatiques qui rendent nécessaire de nombreuses mesures d'adaptation de la part des communautés et des municipalités riveraines du Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE les communautés et municipalités riveraines peuvent alimenter les réflexions du Conseil consultatif québécois de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et qu'il est possible de dégager des consensus sur des enjeux communs à l'échelle du Saint-Laurent, en prenant compte différentes perspectives locales et régionales ; et

ATTENDU QUE plusieurs enjeux concernant les communautés et municipalités riveraines du Saint-Laurent interpellent directement le gouvernement du Québec, entre autres les questions touchant aux infrastructures relatives à l'assainissement et à la qualité de l'eau du fleuve, à la protection de milieux naturels riverains ainsi qu'à l'aménagement du territoire et certains défis qui lui sont associés, dont les accès publics au fleuve et les zones inondables ; et

ATTENDU QUE la mise en place de programmes de soutien financier dédiés aux communautés et municipalités riveraines du Saint-Laurent peut impliquer tant le gouvernement fédéral que le gouvernement du Québec, ce dernier étant aussi un interlocuteur important des instances régionales et municipales membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent peut, par sa représentativité, apporter un poids à certaines demandes qui pourraient faire consensus à l'échelle du Saint-Laurent, considérant les priorités établies dans différentes régions du fleuve ; et

IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, par l'entremise de son Conseil consultatif québécois, identifie certaines problématiques prioritaires en lien avec le fleuve, qui pourront faire l'objet d'une attention particulière, et qui pourraient se traduire en demandes auprès des instances gouvernementales ; et

IL EST RÉSOLU QUE dans le contexte des travaux du Conseil consultatif québécois, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent consolide ses démarches de représentation auprès du gouvernement du Québec de façon à répondre aux besoins qui pourraient être mis de l'avant.